FONDATION
RUES PRINCIPALES

Politique de signalisation
Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

Septembre 2013

POLITIQUE DE SIGNALISATION

MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

MISE EN CONTEXTE

Jouissant d'une localisation particulière entre mer et montagne, la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François n'en demeure pas moins quelque peu défavorisée par le manque de visibilité que l'on en a à partir du principal lien routier joignant, entre autres, Québec à la grande région de Charlevoix, soit la route 138.

Le tourisme, représentant de plus en plus un axe majeur de développement pour la communauté, il devient donc impératif de poser un geste d'accueil significatif à l'intention des nombreux passants se déplaçant dans la région. Une signalisation de qualité traduit la fierté des résidents face à leur milieu de vie, mais aussi reflète l'hospitalité des résidents souhaitant la bienvenue aux nombreux visiteurs.

Soucieuse de toute cette réalité et de l'importance de son rôle de dirigeant, la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François souhaite donner le ton par la réalisation d'une signalisation de qualité traduisant par les éléments et les symboles choisis, certaines particularités et spécificités qui confèrent à la municipalité son caractère unique.

Préoccupés par la préservation et la mise en valeur des nombreux paysages exceptionnels qu'offre son territoire, les autorités souhaitent, tout en minimisant le nombre d'enseignes, accompagner le visiteur des limites de son territoire jusqu'au centre de la municipalité et vers les grands domaines résidentiels. Les pages suivantes nous présentent donc :

- les enseignes d'entrée de la municipalité;
- les enseignes des limites Est et Ouest de la municipalité sur la route 138;
- les enseignes directionnelles de différents secteurs;
- et les enseignes identifiant les grands ensembles résidentiels.

LES OBJECTIFS

La signalisation municipale doit donc être un élément facilitateur rendant agréable et conviviale pour tous visiteurs, la découverte du territoire.

La signalisation doit être considérée comme un outil de communication entre la Municipalité et les différents usagers du milieu. Elle doit, par sa localisation, sa hiérarchisation, dans un langage simple, faciliter les déplacements de tous les usagers.

Par conséquent, les objectifs de mise en place d'une signalisation sont :

- de marquer le territoire;
- de se distinguer d'une façon caractéristique;
- de mettre en valeur le milieu et ses principales composantes; de les mettre en marché;
- d'améliorer l'accessibilité aux différents secteurs de la municipalité pour une clientèle de passage, assurer sa sécurité et la conduire à destination;
- d'harmoniser un ensemble d'éléments de signalisation qui se retrouvent sur le territoire autour d'une signature graphique;
- de traduire la fierté et le sentiment d'appartenance des résidents;
- de susciter des perspectives positives, de la confiance : de donner une image cohérente.

LES CRITÈRES DE CONCEPTION

La signalisation ne s'adresse pas vraiment à l'usager quotidien qui possède déjà ses repères, ses habitudes et qui très souvent n'y porte plus aucune attention. Elle s'adresse aux usagers non familiers avec l'espace ou le territoire.

Compte tenu du temps de perception très court dont bénéficie l'usager, il est important de ne pas lui donner trop de messages mais de lui fournir la bonne information au bon moment.

D'autre part, l'utilisation de matériaux nobles et de qualité, présentant des matières disponibles localement sont à privilégier dans la réalisation du support et des différentes composantes de l'enseigne.

Les qualités d'une bonne signalisation :

- Lisibilité : clarté, simplicité et efficacité du message, une bonne composition du panneau, une hauteur de lettrage suffisante et une visibilité satisfaisante;
- Cohérence : référence au vécu de l'usager, ne rien prendre pour acquis, pas de messages contradictoires;
- Homogénéité : qualité esthétique uniforme, souci d'intégration dans le paysage;
- Continuité : éviter les ruptures dans la chaine d'information, assurer la constance dans le message.

DÉFINIR UNE IMAGE À PROMOUVOIR, UN LOGO, DES COULEURS

Dans le but d'atteindre les objectifs et les critères cités précédemment, la conception d'un logo représentatif et distinctif du milieu a d'abord permis d'en arriver aux résultats suivants.

Le logo traduit les préoccupations suivantes et doit donc :

- permettre de se distinguer des concurrents;
- se composer de symboles plus ou moins figuratifs et rappelle certaines valeurs et des éléments de l'histoire;
- posséder cette qualité d'être reconnu et mémorisé facilement et rapidement;
- être fidèle à ce qu'il annonce et en est le reflet de l'univers visuel;
- être surtout composé d'une partie imagée;
- ne pas appartenir au monde de l'anecdote, il demeurera pertinent;
- pouvoir être reproduit facilement, sur différents supports, et selon différentes grosseurs.

Le logo retenu met en évidence le noyau villageois linéaire situé entre mer et montagnes soutenant ainsi le fort potentiel d'activités récréotouristiques praticables tout au cours de l'année, allant des activités nautiques aux activités alpines.

Les bâtiments représentent un lieu habité (résidence), une communauté (église), et quelques activités traditionnelles fortes (ferme et érablière).

La montagne, sillonnée par les pistes de ski, fait mention de ce pôle récréotouristique incontournable qu'est le Massif de Charlevoix.

La vague de couleur représente le fleuve en mouvement et bien entendu l'anguille; des symboles très importants pour les riverains de Petite-Rivière-St-François;

Enfin, pour la version colorée du logo, les tons de couleurs choisies symbolisent à la fois les quatre saisons et les éléments physiques marquant du territoire tels la mer, les montagnes de conifères, un versant d'érablière et la neige; des éléments qui façonnent le paysage local et qui font toute sa renommée.

CONTRIBUTION DE L'ENTENTE SUR LES PAYSAGES

Le présent document a bénéficié du soutien de l'Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est dont les partenaires sont :

La Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale;
Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
Le Bureau de la Capitale-Nationale;
Le ministère de la Culture et des Communications;
Le ministère des Transports du Québec;
Le CLD de La Côte-de-Beaupré;
Le CLD de la MRC de Charlevoix;
Le CLD de la MRC de Charlevoix-Est;
La MRC de La Côte-de-Beaupré;
La MRC de Charlevoix;
La MRC de Charlevoix-Est;
Tourisme Charlevoix.

Cette entente supporte également les activités de la Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, une instance regroupant de nombreux organismes publics ou privés concernés par les paysages. La Table a pour mission d'informer, de sensibiliser, de concerter et d'acquérir des connaissances en matière de paysages aidant ainsi les organismes membres et leurs partenaires à prendre des décisions éclairées en matière de paysages.

Logo – Version monochrome

Logo – Version couleur

Détails – Logo version monochrome

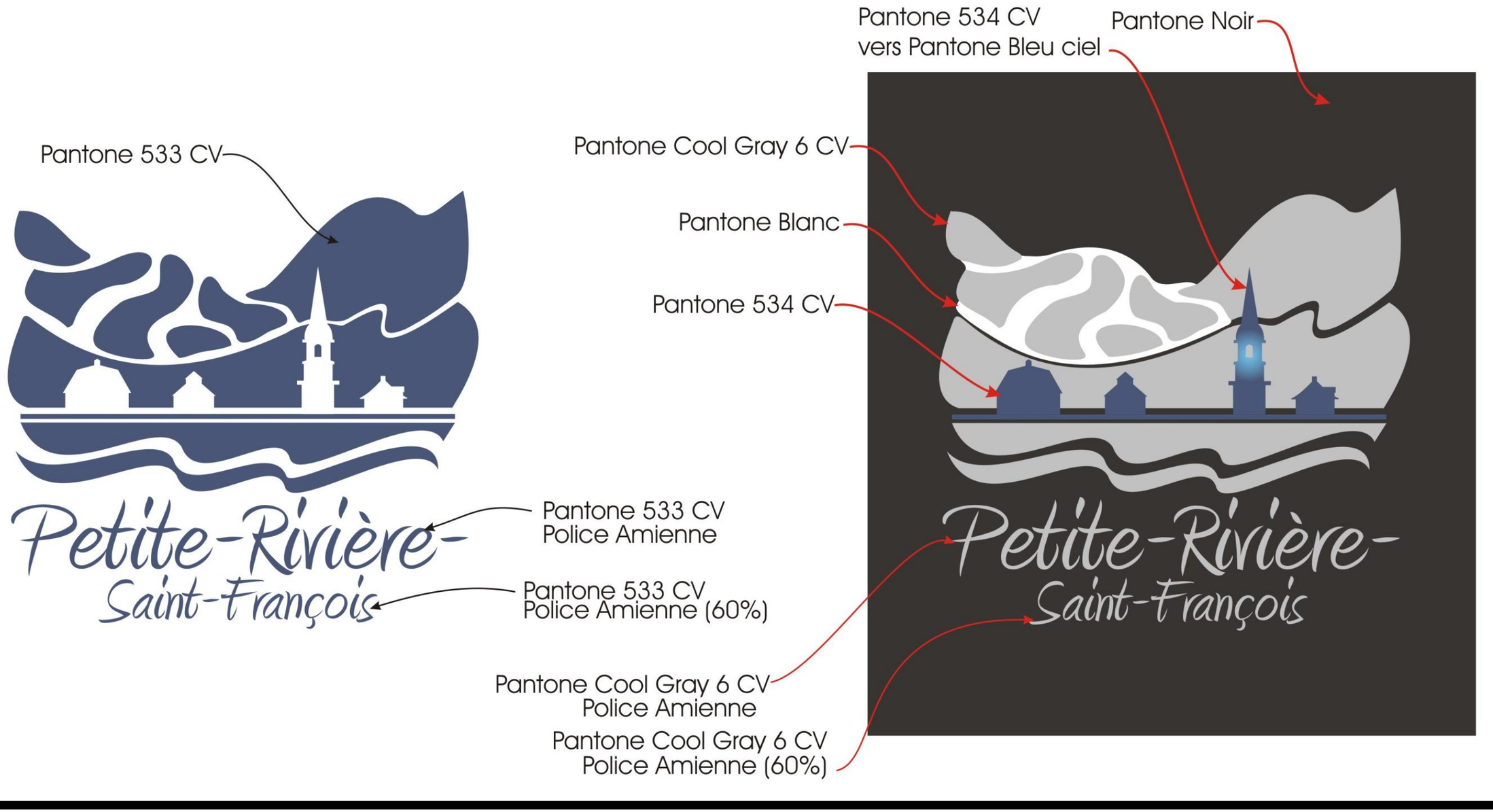

Détails – Logo version couleur

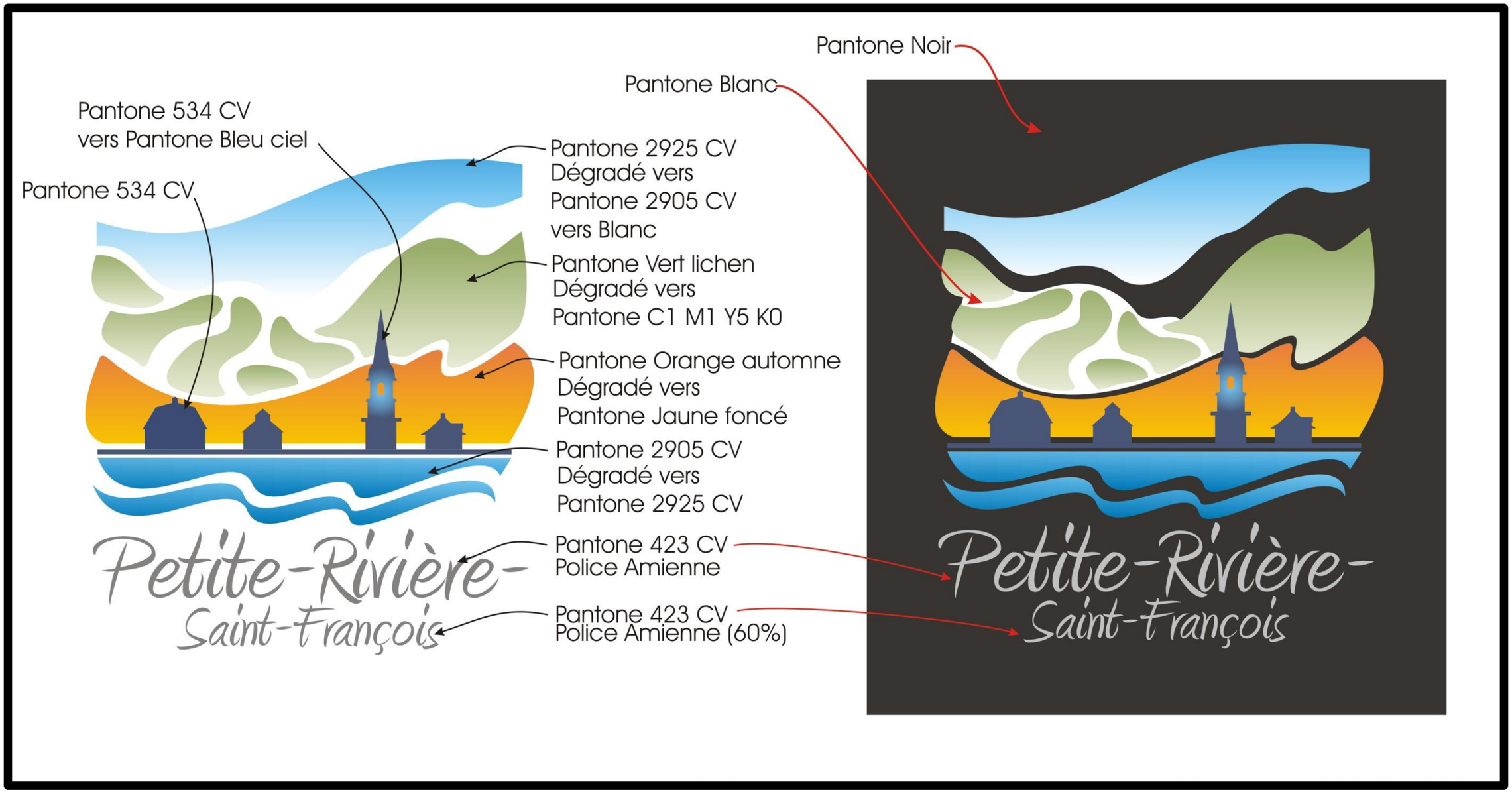

Les

enseignes

- Entrée principale

- Entrée secteur de la Martine et route 138
  - Version fond crème
  - Version fond charbon

- Les limites du territoire
  - Version fond crème
  - Version fond charbon

- Les directionnelles

- Les domaines résidentiels

Entrée principale de Petite-Rivière-Saint-François

Entrée secteur de la Martine et route 138

Entrée secteur de la Martine et route 138

Enseignes des limites du territoire sur la route 138

Enseignes des limites du territoire sur la route 138

Enseignes directionnelles

Enseigne directionnelle

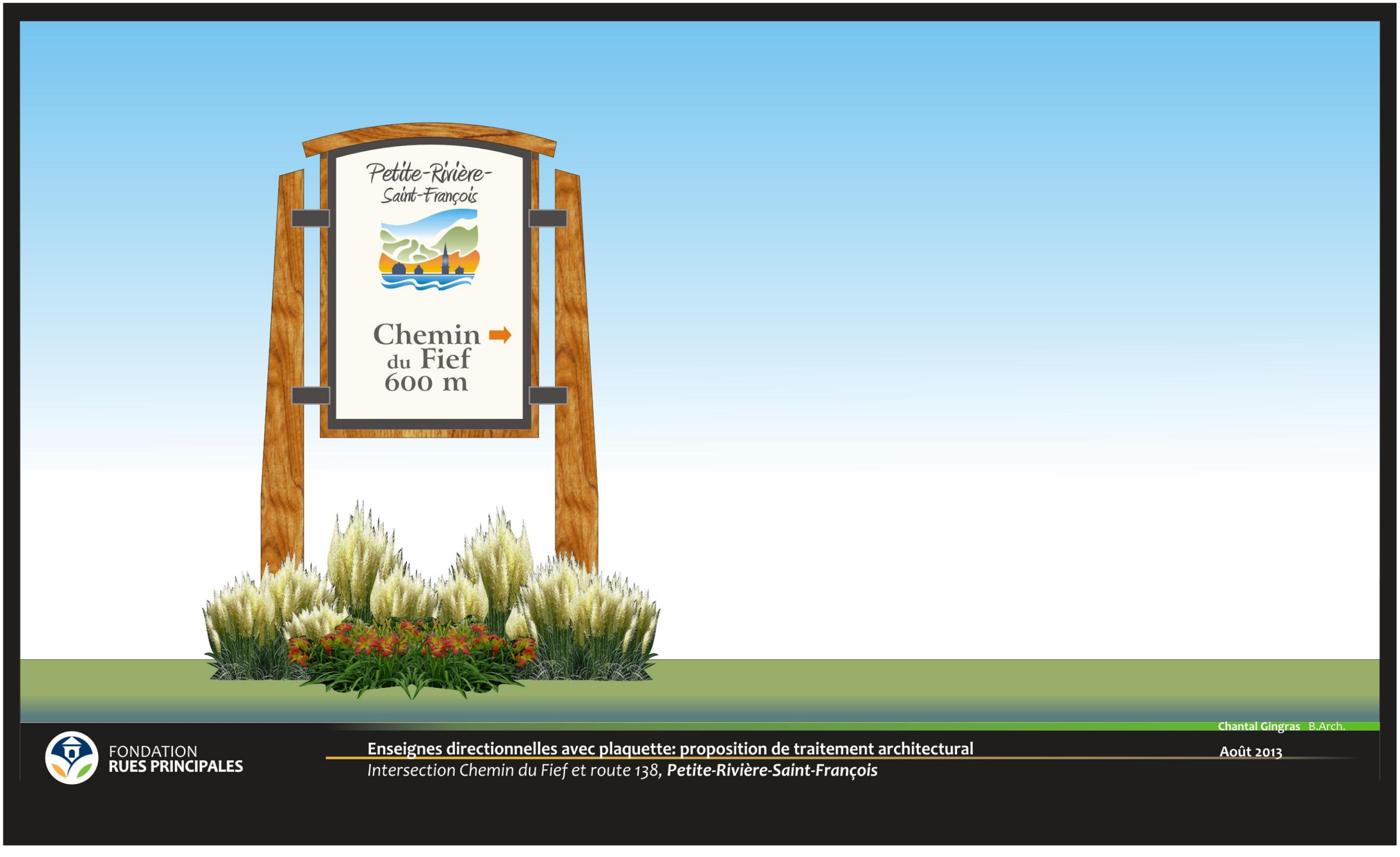

Enseignes identifiant les domaines résidentiels

L'aire
d'accueil

De part la localisation particulière de l'enseigne d'entrée principale aux abords de la route 138, des nombreux usages déjà établis (stationnement, covoiturage entrée de sentiers pédestres, lieux de repos des cyclistes, etc.) et à sa distance relativement importante du noyau villageois, c'est tout une aire d'accueil que les intervenants souhaitent voir aménagée à proximité de la route 138.

Le concept d'aménagement paysager vise essentiellement à répondre aux objectifs suivants :

- Marquer l'entrée et les usages établis par l'offre d'équipements mieux adaptés ;
- Susciter l'intérêt et la rétention des passants ;
- Mettre en valeur le milieu villageois par l'offre d'un lieu d'exposition portant sur les attraits locaux, les activités, les évènements, les artistes, les artisans et les commerçants.
- Harmoniser l'architecture du mobilier et le choix des espèces horticoles avec le paysage et l'écosystème forestier avoisinant.

L'esquisse qui suit n'a pour fonction que de donner l'esprit de l'aménagement de cet espace.

On y retrouverait donc, à travers un aménagement horticole privilégiant les espèces indigènes, la présence d'un stationnement public de 10 et 20 cases, ainsi que d'un bâtiment de service de type gazebo sous lequel se retrouverait une table à pique-nique et de panneaux d'exposition et d'information. A proximité serait disposé un support à vélo, des bacs à ordure et recyclage ainsi et des toilettes sèches publiques. L'architecture du bâtiment de service s'imprégnerait du patrimoine local et la réalisation du mobilier et de l'enseigne privilégierait les ressources locales tant pour les matériaux choisi que des expertises désignées.

Chantal Gingras B.Arch.

FONDATION
RUES PRINCIPALES

Entrée principale - Petite-Rivière-Saint-François, état actuel

Route 138 et rue Principale, ***Petite-Rivière Saint-François***

Mai 2013

Chantal Gingras B.Arch.

FONDATION
RUES PRINCIPALES

Entrée principale - Petite-Rivière-Saint-François, proposition de traitement architectural #1

Route 138 et rue Principale, ***Petite-Rivière Saint-François***

Septembre 2013

Les **normes**
de fabrication

Les pages suivantes nous présentent les dimensions, les proportions et nous donnent les détails des couleurs qui devraient guider la fabrication des panneaux de signalisation.

Il va sans dire que, pour des raisons de coûts, un fabriquant pourrait y apporter certains changements. Exemple, le panneau recevant le logo et le message pourrait être d'un matériau différent du bois.

Toutefois, pour préserver l'esprit du projet, la structure même de l'enseigne (poteaux de support et la pièce cintrée) devrait, comme il est indiqué, être fabriquée de bois laminé.

Il sera de la responsabilité du fabriquant, compte tenu des matériaux retenus, de s'assurer que les pièces d'attaches métalliques soient calibrées pour bien jouer leur rôle et soient solides.

Détails – Entrée principale de Petite-Rivière-Saint-François

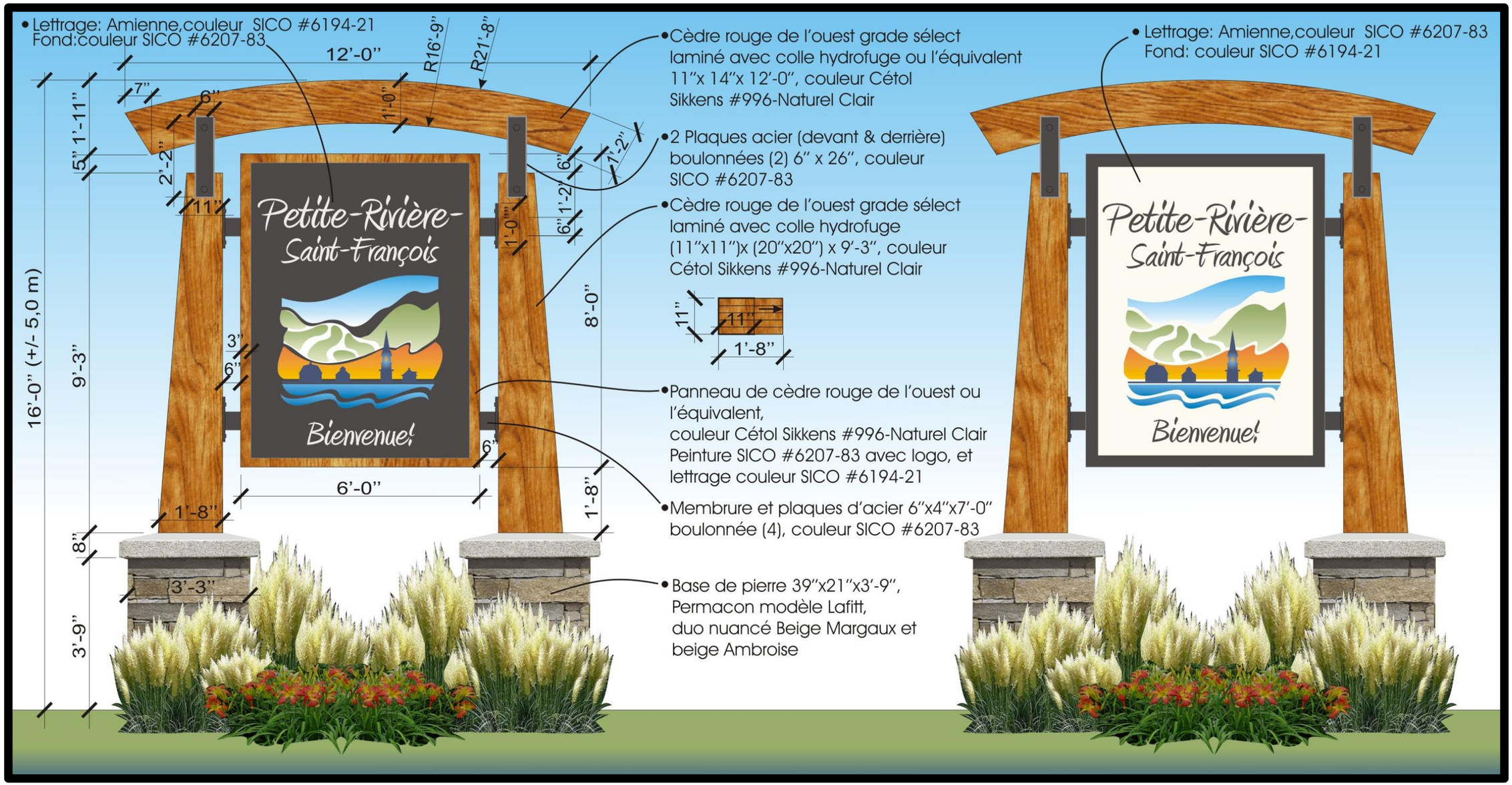

Détails – Entrée secteur de la Martine et route 138

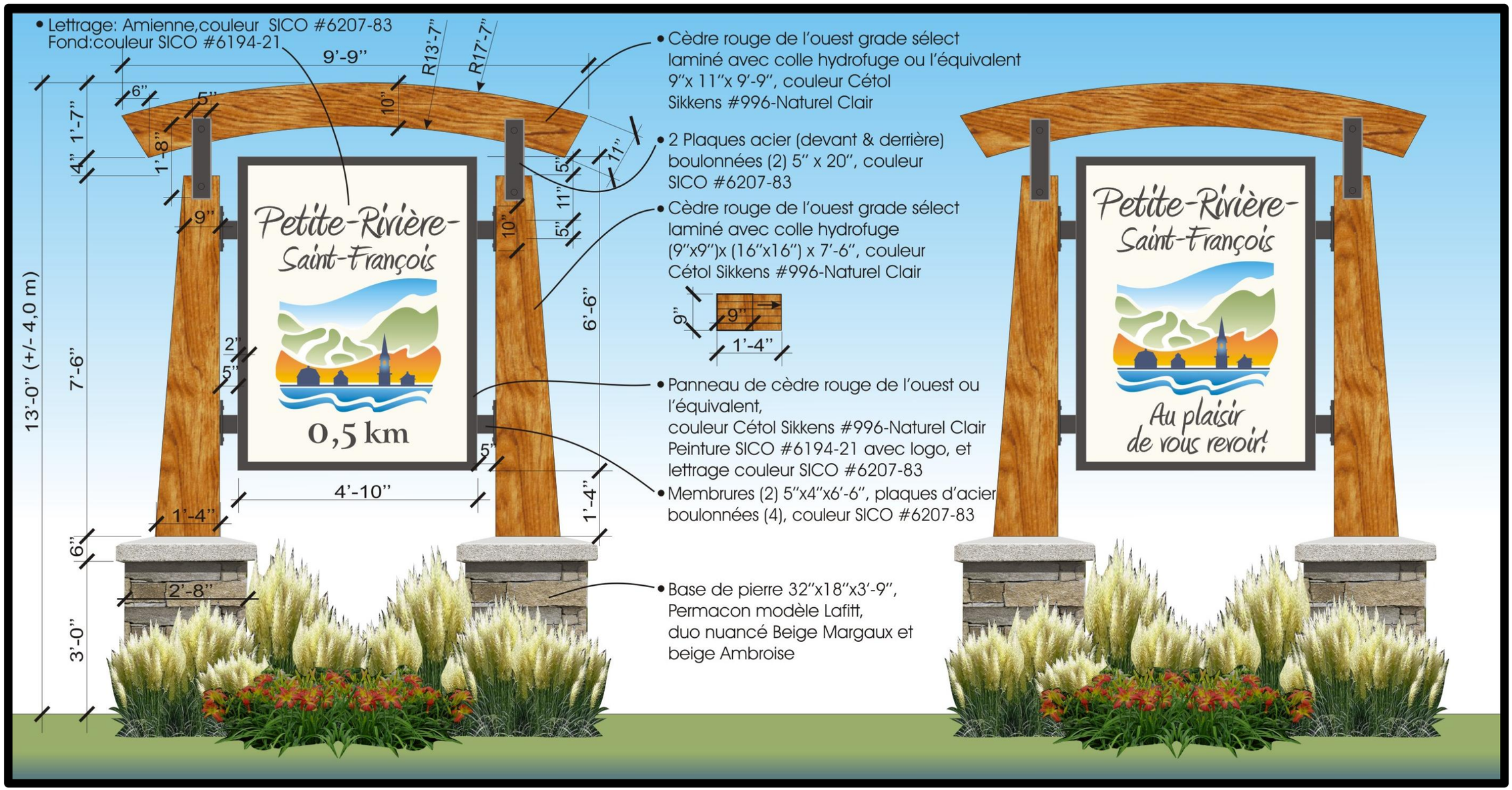

Détails – Entrée secteur de la Martine et route 138

Détails – Enseignes des limites du territoire sur la route 138

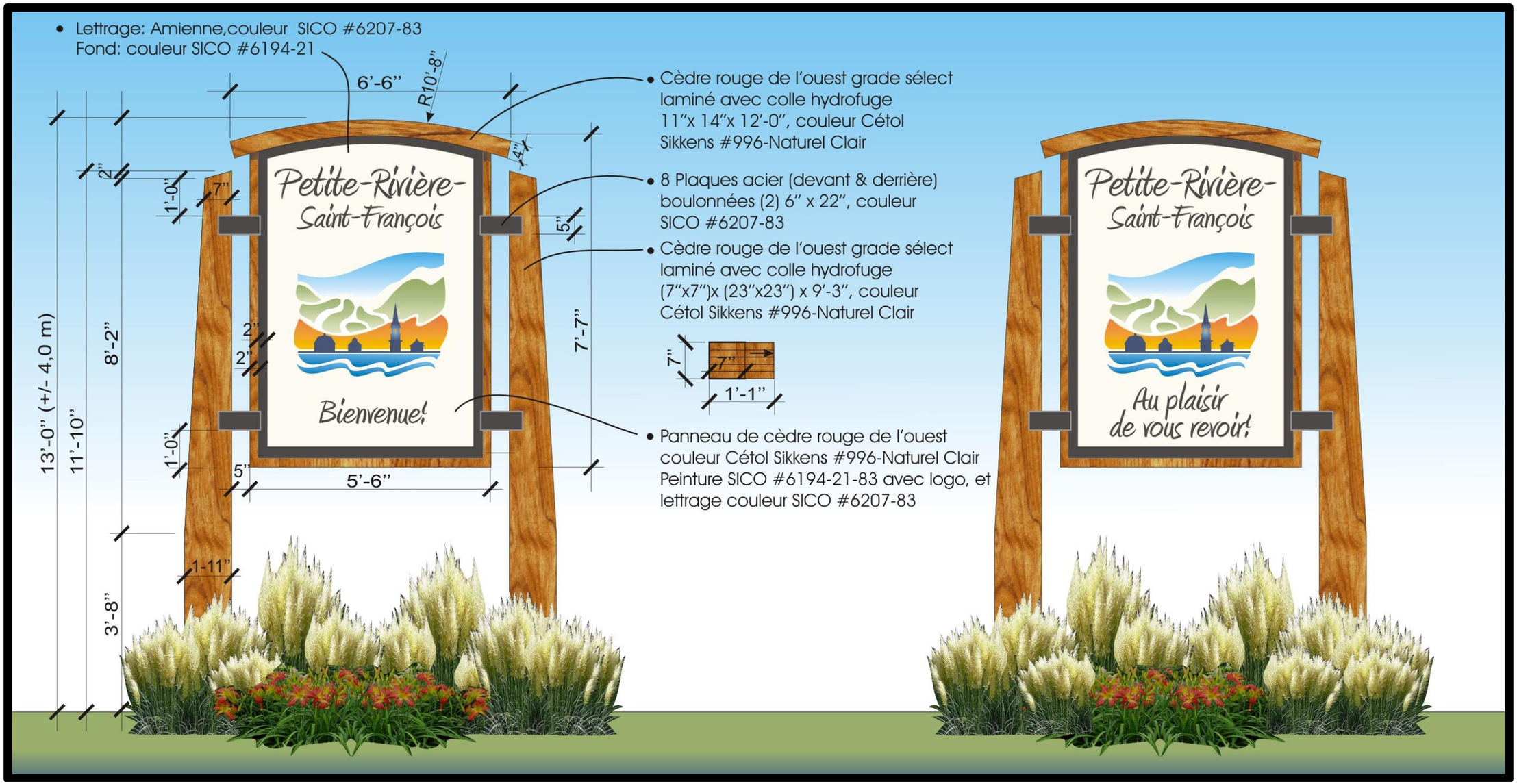

Détails – Enseignes des limites du territoire sur la route 138

Détails – Enseignes directionnelles

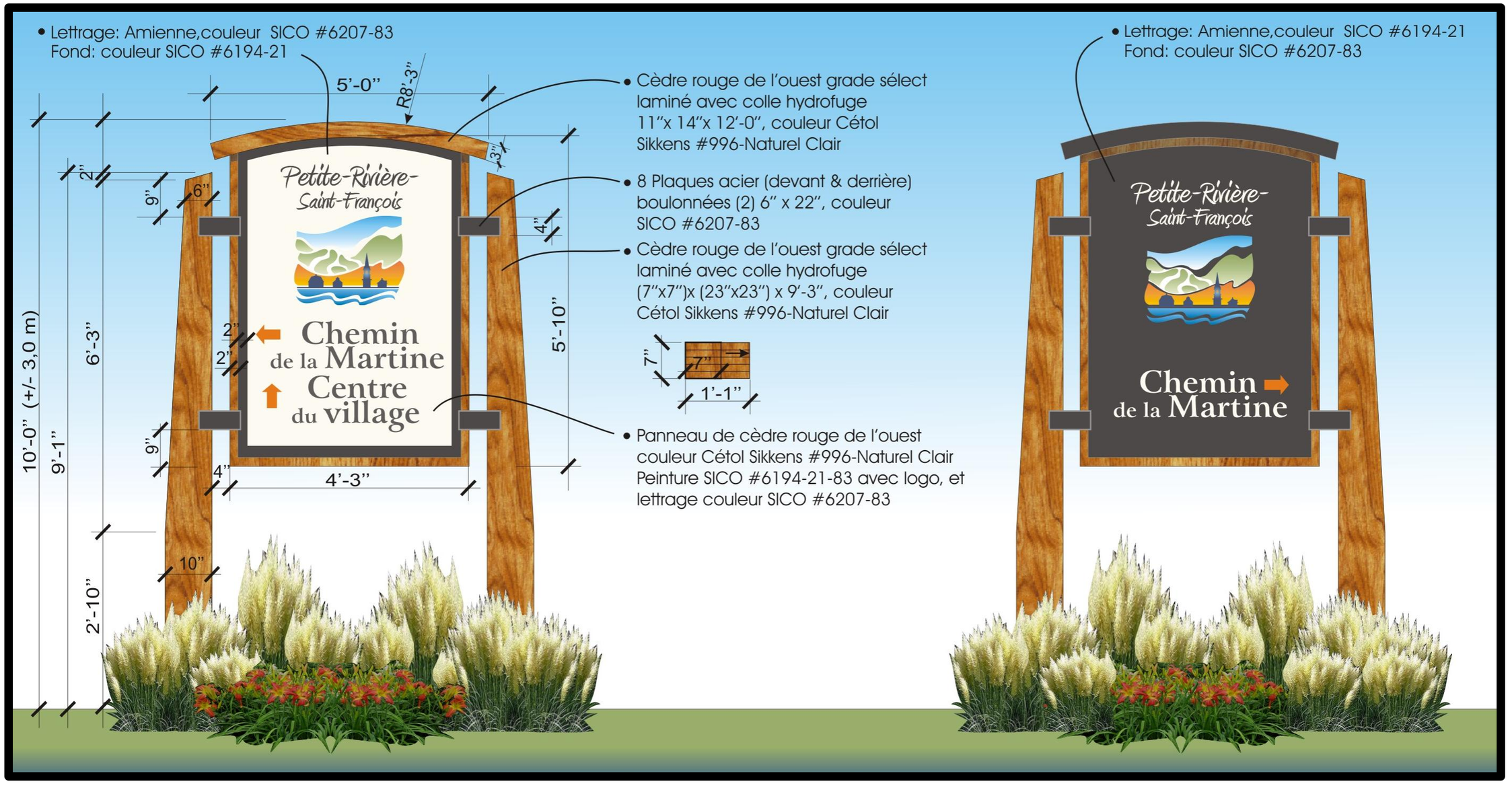

Détails – Enseigne directionnelle
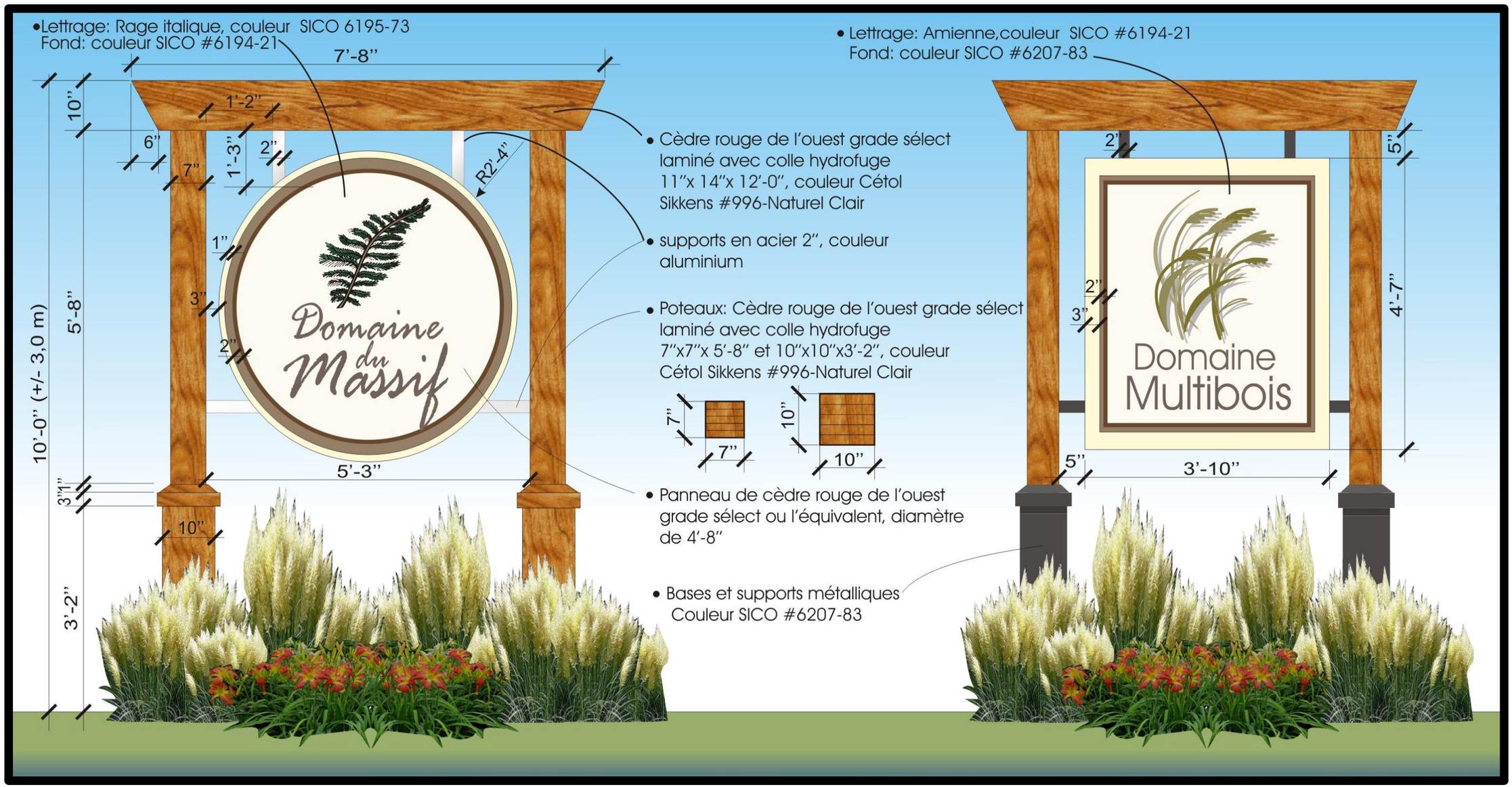
Détails – Enseignes identifiant les domaines résidentiels